ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓪᓕᐊᑎᓪᓚᕗᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d'intérêt public

Soumission des déclarations d'impôt sur le salaire

Date de début : **22 janvier 2018**
Date de fin : **28 février 2018**
Nunavut **45 sec**

Le ministère des Finances aimerait rappeler aux employeurs du Nunavut que la date limite de soumission des déclarations annuelles d'impôt sur le salaire est le 28 février 2018.

Les entreprises de plus de dix salariés sont désormais tenues de soumettre leur déclaration sous forme électronique. Le formulaire de déclaration annuelle d'impôt sur le salaire peut être téléchargé à l'adresse www.gov.nu.ca/finance/information/payroll-tax, puis envoyé par courriel à payrolltax@gov.nu.ca.

Pour en savoir davantage sur la déclaration d'impôt sur le salaire, veuillez appeler le 1-800-316-3324 ou envoyer un courriel à payrolltax@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :
Denise Grandmaison
Gestionnaire, Communications
Ministère des Finances
867-975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃ ᓴᙱᕐᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐ ᓇᖅᑲᓕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃ ᑎᑑᖓᑎᒃ , ᖅᑲᓕᓗᓈᑎᑦ , ᐃᓄᐃᓐ ᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕕᑎᑦ ᓗᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca*.